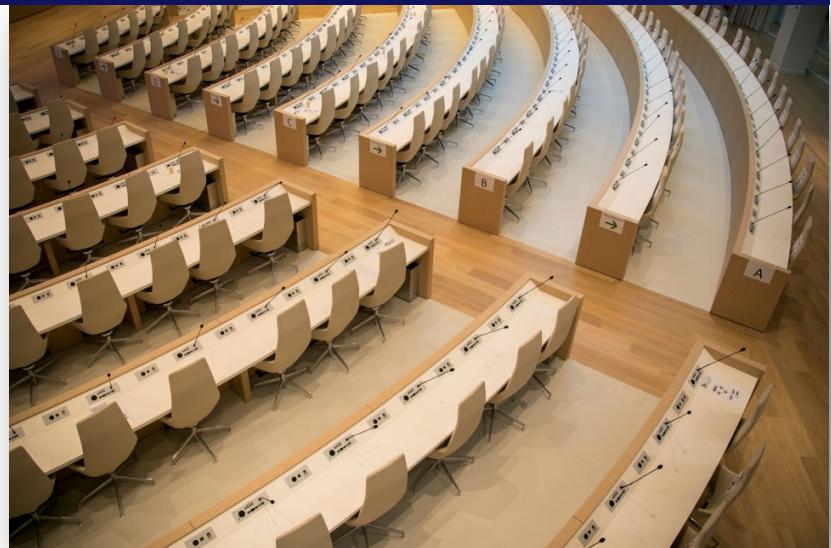




Secrétariat général

Séance plénière du 29 mai 2024

Vœux



Conseil régional

2 rue Simone Veil – 93400 SAINT-OUEN
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89
www.iledefrance.fr

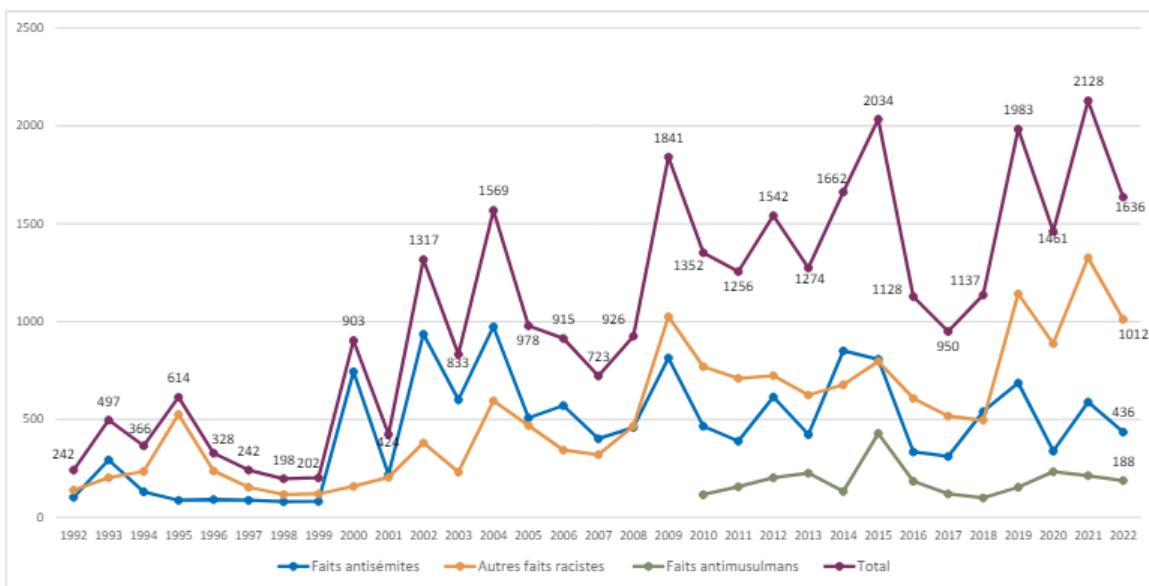
Séance du Conseil régional du 29 mai 2024
Vœu déposé par La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne



Combattre le racisme et les discriminations !

Depuis le début de la décennie 2000, la France connaît une augmentation sensible des actes et propos racistes et antisémites.

Évolution globale des faits racistes comptabilisés par le SCRT sur le long terme



Sources : Données 1992-2022 du SDIG-SCRT

En 2023, selon le Ministère de l'Intérieur, le nombre de crimes et délits « à caractère raciste » enregistrés par la police et la gendarmerie nationales a très fortement augmenté (+32 %), essentiellement au cours du dernier trimestre. Les provocations, injures et diffamations constituent la grande majorité de ces infractions (61 % des crimes et délits et la quasi-totalité des contraventions).

Les services de sécurité ont enregistré 8 800 victimes de crimes ou délits « à caractère raciste » en 2023 et 4 200 personnes mises en cause. Les hommes, les personnes âgées de 25 à 54 ans et les étrangers ressortissants d'un pays d'Afrique sont surreprésentés parmi ces victimes. À ces crimes et délits enregistrés en 2023, s'ajoutent 6 400 contraventions.



En 2023, les services de police et de gendarmerie nationales ont enregistré près de 15 000 infractions à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux sur l'ensemble du territoire français : 8 500 crimes ou délits et 6 400 contraventions. Comme les années précédentes, la majorité de ces crimes et délits comme de ces contraventions, enregistrés par les services de sécurité, sont des injures, provocations ou diffamations (61 % des délits et la quasi-totalité des contraventions). Si les contraventions « à caractère raciste » n'ont augmenté que de 4 % entre 2022 et 2023, la progression des crimes et délits enregistrés est beaucoup plus forte (+32 %), avec une nette accélération en fin d'année.

Sur la période 2022-2023, 1 crime ou délit « à caractère raciste » est enregistré en moyenne pour 10 000 habitants sur le territoire national. Hors Paris, deux départements, le Bas-Rhin et les Alpes-Maritimes, affichent un taux global de crimes ou délits à caractère raciste par habitant près de deux fois supérieur à la moyenne nationale. En région Ile de France, le taux de crimes ou délits à caractère raciste enregistrés pour 10 000 habitants s'établit à 1,7.

D'après l'enquête de victimisation Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), près de 800 000 personnes de 18 ans et plus vivant en France métropolitaine déclarent avoir été victimes d'une atteinte « à caractère raciste » en 2021, soit 1,6 % de l'ensemble de la population majeure. Seules 4 % d'entre elles indiquent avoir porté plainte auprès des services de sécurité.

D'après l'étude *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, réalisée par l'INSEE en 2023, en 2019-2020, 17% de la population de 18 à 59 ans vivant en France métropolitaine déclare avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations au cours des cinq dernières années.

Le Ministère de l'Intérieur constate par ailleurs un rebond des actes antisémites depuis les attaques terroristes perpétrées par le Hamas. Le nombre de faits antisémites signalés en 2023 a été de 1 676 contre 436 en 2022.

Ce terrible constat est particulièrement nourri par les discours racistes et antisémites présents dans la société et considérablement amplifiés par les réseaux sociaux, par certains médias privés mais aussi par des responsables politiques développant des théories racistes et complotistes à l'image "du grand remplacement" et participant à la banalisation des idées d'extrême-droite.

Le développement considérable des réseaux sociaux et la faiblesse de la régulation des plateformes numériques amplifient la présence et l'accès à des discours, concepts et propos racistes et antisémites, pourtant pénallement répréhensibles.

Des groupes d'opinions ainsi que des puissances étrangères, instrumentalisent le racisme et l'antisémitisme pour fracturer la société française en propageant des amalgames, des *fake news* et, plus récemment, multiplient les actions de déstabilisation et de manipulation de l'opinion publique directement sur le territoire national à l'image de l'ingérence, supposée russe, à Paris et en proche banlieue après les attaques du 7 octobre 2023.

Le débat public autour de l'immigration dont les amalgames entre immigrés réguliers, immigrés irréguliers et délinquants, diffusés notamment par l'extrême droite et désormais relayés par les droites, participe à la stigmatisation des personnes immigrées ou descendantes d'immigrés.



Ces amalgames ont été particulièrement nombreux lors du débat sur la loi "Asile et immigration" et ont permis la diffusion de concepts politiques racistes tels que "la préférence nationale" qui constituaient, auparavant, une ligne rouge pour les partis appartenant à l'arc républicain.

Ce climat et la diffusion d'idées racistes et/ou antisémites ont des conséquences palpables dans notre société comme l'illustrent - notamment - les données du Ministère de l'Intérieur exposées ci-dessus mais aussi la multiplication de faits divers racistes et antisémites violents.

Par exemple, il y a deux ans, à Paris, un ancien rugbyman Federico Martin Aramburu fut tué par balles au pied de son hôtel après avoir protesté contre des propos racistes tenus par ceux, des militants néo-nazis, qui sont accusés d'avoir tiré. Le 9 mai 2024, plusieurs centaines de néonazis manifestaient dans les rues de Paris, visages couverts en salut et symboles nazis visibles. La haine ressort par toutes les failles de la société française.

Certains sociologues affirment même que ce climat pousserait "plusieurs milliers à 195 000" ressortissant.es français.es de confession musulmane à s'expatrier hors de France. Selon les autorités consulaires françaises et israéliennes, l'expatriation de ressortissant.es français.es en Israël serait en forte augmentation ces dernières années et singulièrement depuis fin 2023.

Ce climat modifie également l'opinion publique, le comportement électoral et fragilise la cohésion nationale. La propagation de discours, concepts et propos racistes et antisémites ont des conséquences néfastes, qui pénalisent la vie quotidienne de ressortissant.es français.es, victimes de racisme ou d'antisémitisme pour leur appartenance réelle ou supposée à un groupe ethnique ou à une religion.

Ces idées et actes pénallement répréhensibles nuisent également à l'accueil et à l'intégration, sur le territoire national, de populations immigrées. Or, les populations issues de l'immigration sont une composante intrinsèque de la société française, de sa richesse culturelle, de l'Histoire de France, de son économie et tout particulièrement en Ile-de-France.

La stratégie du bouc-émissaire de l'étranger, de l'immigré qui mettrait en péril la stabilité de la société française (le "déni de l'immigration" tel que François Héran nomme ce procédé adopté par l'extrême-droite et une fraction de la droite républicaine) se heurte à des chiffres.

La France est aujourd'hui l'un des pays d'Europe où l'immigration est la plus faible relativement à la taille de son économie. Son impact est mesuré comme négligeable sur les finances publiques, sur l'emploi et les salaires des natifs. Par contre, les immigrés contribuent à la croissance économique notamment en soutenant l'activité dans les secteurs en tension mais aussi en favorisant l'innovation. Cet élément économique de la réalité migratoire est éclipsé dans le débat public par les saillies identitaires favorisant la montée des processus de rejet et d'exclusion.



Le racisme et l'antisémitisme participent à la réalité sociale des immigrés en France et en Ile-de-France qui rassemble à elle seule 37% des immigrés de France et 18% de la population nationale. Selon l'étude *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, réalisée par l'INSEE en 2023, "les immigrés - en particuliers ceux d'origine extra-européenne - pâtissent d'une position plus défavorable sur le marché du travail, avec un taux de chômage de 13% en 2021 (contre 8% pour l'ensemble de la population), des niveaux de salaires plus faibles et des emplois moins qualifiés. Leurs conditions de vie, de logement et leur état de santé sont également moins bons que ceux du reste de la population : les immigrés sont notamment deux fois plus fréquemment en situation de pauvreté monétaire que l'ensemble de la population".

Considérant la recrudescence d'actes racistes et antisémites en France ;

Considérant la propagation de discours, concepts et propos racistes et antisémites dans le discours politique, dans certains médias privés et sur les réseaux sociaux ;

Considérant les ingérences étrangères visant à déstabiliser et à diviser la société ;

Considérant que l'élimination de toute forme de discrimination répond aux obligations internationales prises par la France ainsi qu'aux décisions-cadres de la commission européenne ;

Considérant que les discriminations sont définies et sanctionnées par le Code Pénal ;

Considérant que le racisme et l'antisémitisme participent à la réalité sociale des immigrés et de leurs descendants ;

Considérant l'apport positif des populations issues de l'immigration à la culture, à l'Histoire, à l'économie de la France et de l'Ile-de-France ;

Le Conseil régional d'Ile-de-France affirme son engagement contre le racisme et met en place un groupe de travail dédié afin d'élaborer un plan régional d'ampleur de lutte contre les discriminations et pour l'égalité dans le cadre de l'ensemble des compétences régionales.

Céline MALAISÉ
Présidente du groupe

Île-de-France

MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE

Vœu du groupe Majorité Présidentielle

Conseil régional du 29 mai 2024

Pour une politique régionale en faveur des familles monoparentales

La monoparentalité est un phénomène massif qui concerne davantage les femmes que les hommes. En France, le taux de monoparentalité est particulièrement fort, un quart des familles sont aujourd’hui monoparentales (3,1 millions d’enfants), contre moins de 10 % dans les années 1970.

La situation de monoparentalité dure en moyenne 6 ans, ce qui semble indiquer qu’une majorité de fratrie connaissent une situation de monoparentalité pendant leur éducation, sans nier les grandes diversités de situation que la monoparentalité peut recouvrir.

L’augmentation régulière des situations de monoparentalité témoignent des évolutions des familles françaises et franciliennes dont nos politiques publiques doivent tenir compte.

Les conditions de vie des familles monoparentales sont moins favorables que celles des couples avec enfants, 40 % des enfants qui vivent en famille monoparentale sont en situation de pauvreté monétaire. C'est 2,5 fois plus que les enfants qui vivent dans une famille composée d'un couple.

Aujourd’hui, la mise en relief du cumul des inégalités auxquelles ces familles font face ainsi que l’adaptation des interventions privées et publiques en leurs faveurs méritent d’être largement repensés.

Par exemple, les échelles d’équivalences utilisées par les pouvoirs publics, construites sur la base de situations de couple, ne permettent pas d’illustrer les coûts induits liés à la monoparentalité, particulièrement en matière de logement. Ainsi, nombreuses sont les familles monoparentales franciliennes exclues à la fois du parc social et privé car ayant un revenu trop important pour le premier et insuffisant pour le second.

De plus, la monoparentalité peut constituer un frein aux carrières professionnelles ou à l’insertion sociale et professionnelle. Les mères sont surreprésentées dans des emplois peu qualifiés, socialement et financièrement dévalorisés, avec des perspectives d’évolution et de formation limitées. Elles sont amenées à privilégier des emplois compatibles avec leurs responsabilités parentales, quitte à ce qu’ils ne soient pas bien rémunérés ni perçus comme épanouissants. Elles sont confrontées à des contraintes temporelles particulièrement importantes dans l’articulation entre la prise en charge d’un enfant et l’exercice d’une activité professionnelle.

Se préoccuper des « familles solo » est donc un défi d’égalité, de solidarité mais aussi pour la parentalité. Être aux côtés de ces familles, c’est aussi leur assurer les moyens d’exercer pleinement leur autorité parentale.

Les initiatives gouvernementales et parlementaires montrent que la mobilisation dépasse les étiquettes politiques. Elles ont notamment permis d’aboutir à une protection contre les pensions alimentaires impayées, et plus récemment à ce que les familles monoparentales puissent bénéficier du complément pour mode de garde jusqu’aux 12 ans de l’enfant.

Au Sénat, le rapport d’information « Familles monoparentales : pour un changement des représentations sociétales » de la délégation aux droits des femmes, et à l’Assemblée nationale, le constat posé par la proposition de loi visant à lutter contre la précarité des familles monoparentales, montrent le besoin de réévaluer les politiques publiques nationales et locales à l’aune de cette évolution structurelle des familles.

Etant donné cette réalité et les compétences qui sont les nôtres, **notre groupe, guidé par les valeurs d'ouverture et de pragmatisme, propose au Conseil régional d'entamer une réflexion sur le cadre de l'action régional en faveur des familles monoparentales par la création d'un groupe de travail transpartisan** qui sera chargé d'apprécier cette série de recommandations.

Concernant les études, la prospective et les innovations

- Réaliser une étude, en lien avec l’Institut Pars Région, sur les conditions socio-économiques des familles monoparentales et sur l’évaluation du coût monétaire direct de l’enfant pour ces familles ;
- Lancer un laboratoire des « familles tech’ », notamment sur le soutien à la parentalité ;

Concernant l'accès à l'emploi

- Faciliter l’entrée en formation en majorant la prise en charge nationale des frais de garde des enfants de 3 à 12 ans prévue par France Travail, en raison du coût plus élevé en Île-de-France ;
- Financer des modes de garde innovants pour les parents solos engagés dans un parcours de formation financé par la Région ;
- Mise en place d’un Passeport formation pour un emploi qualifié à destination des mères des familles monoparentales, permettant de lever les freins spécifiques des parents solos aux formations longues et certifiantes, notamment en matière de logement, de garde d’enfant et de financement des coûts de la formation ;
- Création d’une charte des familles monoparentales pour les agents régionaux ;
- Faciliter l’accès des familles monoparentales aux dispositifs d’aide à l’insertion professionnelle ;

Concernant le logement

- Encourager les initiatives d’habitat partagé destinées aux familles monoparentales ;

Concernant l'accès à la mobilité

- Création d’une tarification sociale à destination des familles monoparentales en Ile-de-France ;

Concernant la lutte contre l’isolement

- Soutenir les réseaux des mamans et parents solos qui initient des démarches d’« aller vers », cassent le sentiment d’isolement, permettent des temps d’échanges et facilitent l’accès aux droits ;
- Développer les soutiens d’aides aux départs en vacances pour les familles monoparentales ;

Concernant la mobilisation des acteurs publics

- Organisation des « Assises des familles monoparentales » avec les départements franciliens et le préfet de Région pour organiser les interventions publiques ;

Nous souhaitons que notre Région devienne le chef de fil d’un véritable service public des familles monoparentales qui les empêcherait de s’enfoncer dans la précarité tout en développant leur plein potentiel.

C'est, selon nous, une des conditions pour assurer à tous les Franciliens une digne existence.

Aurelie TAQUILLAIN
Présidente du groupe Majorité Présidentielle

